

# Le charançon rouge du palmier

## Qu'est ce que le charançon rouge du palmier ?

Le charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*) est un **Coléoptère invasif spécifique au palmier** de la famille des Curculionidae (originaire d'Asie tropicale), détecté en France depuis 2006.

## Aspect



- \* Larve jaunâtre sans pattes pouvant atteindre 5 cm
- \* Cocon tissé comme une bobine de fil
- \* Adulte orangé avec des tâches noires mesurant 2 à 4 cm de longueur pour 1 cm de largueur

## Transmission

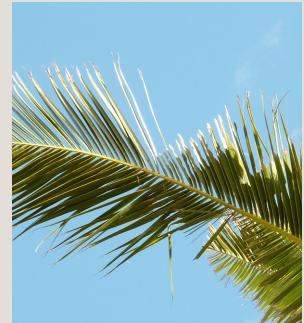
**Les palmiers très sensibles au charançon rouge du palmier sont :**

- ▶ *Phoenix canariensis* (palmier des Canaries)
- ▶ *Phoenix dactylifera* (palmier dattier)
- ▶ Occasionnellement, des attaques peuvent survenir sur d'autres palmiers.

## Symptômes

**Quels sont les symptômes sur les palmiers infestés ?**

- ▶ Présence d'encoches dans les folioles
- ▶ Palmes juvéniles cassées ou absentes
- ▶ Désaxement et/ou dissymétrie du palmier
- ▶ Effondrement brutal du houppier
- ▶ Présence de sciure et/ou de cocons à la base des palmes



## Comment lutter ?

**Prophylaxie :** Éviter de tailler les palmiers durant la période de vol des charançons (de février à novembre)

**Lutte préventive** au moyen de produits de biocontrôle à base de nématodes entomopathogènes *Steinernema carpocapsae*, appliqué en pulvérisation au cœur du palmier ou à base du champignon entomopathogène *Beauveria bassiana*, différentes souches.

Pour lutter contre le charançon rouge du palmier, **l'utilisation de produits phytopharmaceutiques autres que ceux de biocontrôle est strictement interdite sauf dans le cadre de mesures de lutte ordonnées**. Uniquement dans ce cadre, des traitements préventifs par injection à base d'émamectine benzoate ou des traitements curatifs inclus dans les protocoles d'assainissement ou d'abattage peuvent être appliqués, et seulement par une entreprise ou service habilité par la Draaf.

## Que dit la réglementation

► Le charançon rouge du palmier est listé dans l'Union européenne comme organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ) au seuil de 0 % sur les plants de palmiers ornementaux, qui sont de plus soumis à des exigences particulières pour garantir qu'ils sont sains.

En revanche, la lutte contre le charançon rouge du palmier n'est pas systématiquement obligatoire.

► En région Occitanie, un arrêté préfectoral impose aux communes (listées ci-dessous) engagées dans la lutte d'appliquer des protocoles de prévention et d'assainissement encadrés, seul dispositif permettant l'usage de produits phytopharmaceutiques autres que ceux de biocontrôle pour cette lutte. Les propriétaires de palmiers très sensibles sur ces communes sont tenus d'appliquer ces différents protocoles et d'informer la Draaf-Sral en cas d'infestation.

► Dans toute la région, les propriétaires de palmiers peuvent également demander sur le site de la Draaf la reconnaissance de leurs palmiers sous régime de protection spécifique en s'engageant à les préserver par la lutte encadrée. Après acceptation par la Draaf-Sral, les protocoles encadrés de prévention et d'assainissement doivent alors être appliqués.

Seules les entreprises formées et habilitées par la Draaf-Sral peuvent appliquer les protocoles encadrés de prévention et d'assainissement – voir liste sur le site de la Draaf.

### Liste des communes engagées dans la lutte contre le charançon rouge (listées dans l'arrêté préfectoral d'Occitanie)

Département	Commune
AUDE	PORT-LA-NOUVELLE
GARD	LE GRAU-DU-ROI
HÉRAULT	AGDE
	BAILLARGUES
	CASTELNAU-LE-LÈZ
	LA GRANDE-MOTTE
	LATTES
	NÉZIGNAN-L'ÉVÈQUE
	NISSAN-LEZ-ENSERUNE
	PÉROLIS
	PÉZENAS
	POMÉROLIS
	SAINTE-THIBERY
	SÈTE
	TOURBES
	VIAS
	VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
	CABESTANY
	PERPIGNAN
	SAINTE-CYPRIEN
	SAINTE-MARIE-LA-MER

